

## Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?

Quel permis pour conduire une moto 125 ? Un quad ? Une camionnette ? Nous vous indiquons quel permis avoir pour chaque catégorie véhicule.

### Quel permis pour conduire un cyclomoteur (50 cm<sup>3</sup> maximum) ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un cyclomoteur :

Brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

Ou n'importe quelle catégorie de permis de conduire

Toutefois, vous n'avez pas besoin de permis si vous êtes né avant 1988.

### Quel permis pour conduire une moto supérieure à 50 cm<sup>3</sup> ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'une moto légère :

Permis A1

Ou permis A2

Ou permis A

Ou permis B sous conditions

Les permis suivants autorisent la conduite d'une moto de puissance intermédiaire :

Permis A2

Permis A

Le permis A autorise la conduite d'une moto, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance.

Le permis A peut s'obtenir en suivant une formation (7 heures) après 2 ans de détention de la catégorie A2.

### Quel permis pour conduire un 3 roues supérieur à 50 cm<sup>3</sup> (scooter, trike...) ?

Véhicule à 3 roues, équipé d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup>. Vitesse maximale supérieure à 45 km/h.

Poids à vide inférieur ou égal à 1000 kg

Les permis suivants autorisent la conduite d'un véhicule de catégorie L5e dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch) :

Permis A1

Ou permis A2

Ou permis A

Ou permis B sous conditions

Ou permis B1 obtenu avant le 19 janvier 2013

Véhicule à 3 roues, équipé d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup>. Vitesse maximale supérieure à 45 km/h.

Poids à vide inférieur ou égal à 1000 kg

Les permis suivants autorisent la conduite d'un véhicule de catégorie L5e dont la puissance est supérieure à 15 kW (20 ch) :

Permis A

Ou permis B sous conditions

### Quel permis pour conduire un quad léger à moteur ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un quadricycle léger à moteur (voiturette) :

Brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

Ou n'importe quelle catégorie de permis de conduire

Toutefois, vous n'avez pas besoin de permis si vous êtes né avant 1988.

kW

### Quel permis pour conduire un quad lourd à moteur ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un quad routier lourd à moteur :

Permis B1

Permis B

Permis A obtenu avant le 19 janvier 2013

Permis A1 obtenu avant le 19 janvier 2013

### Quel permis pour conduire une voiture ou une camionnette ?

Le permis B autorise la conduite d'un véhicule (voiture ou camionnette) qui a les 3 caractéristiques suivantes :

Affecté au transport de personnes ou de marchandises

PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

9 places assises maximum (conducteur compris)

Les permis suivants autorisent la conduite d'un véhicule de catégorie B (voiture, camionnette) attelé d'une remorque :

Permis nécessaire en cas remorque attelée à un véhicule de catégorie B

**Poids de la remorque**

**Permis nécessaire**

750 kg maximum

Permis B

PTAC supérieur à 750 kg

Permis B

Somme des PTAC (voiture + remorque) : 3 500 kg maximum

Permis B avec la mention additionnelle 96)

(la mention 96 s'obtient en suivant une formation de 7 heures)

PTAC supérieur à 750 kg

Permis B avec la mention additionnelle 96)

Somme des PTAC (voiture + remorque) : supérieur à 3 500 kg sans dépasser 4 250 kg

Permis BE

PTAC supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg

Permis BE

Somme des PTAC (véhicule + remorque) supérieure à 4 250 kg

Permis BE

Remorque de plus de 3,5 tonnes de PTAC

Permis C1E



## Transport

# Permis B, B96, BE : quelle différence pour tracter une remorque ?

**B**



PTAC ≤ 3 500 kg

+



PTAC ≤ 750 kg

**B**



PTAC ≤ 3 500 kg

+



PTAC > 750 kg

Véhicule + remorque ≤ 3500 kg

**B96**



PTAC ≤ 3,5 tonnes

+



PTAC > 750 kg

Véhicule + remorque > 3 500 kg et ≤ 4 250 kg

**BE**



PTAC ≤ 3 500 kg

+



PTAC ≤ 3 500 kg

## Véhicule + remorque &gt; 4 250 kg

## À savoir

Pour obtenir la mention 96 sur le permis B, vous devez suivre une formation de 7 heures. Adressez-vous à une auto-école labellisée.

Le PTAC (poids total autorisé en charge) correspond à la MMA (masse maximale autorisée).

Service-Public.fr

Permis B, B96, BE : quelle différence pour tracter une remorque ? © Service Public (DILA)

1/Permis B

Le permis B autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

- Ce véhicule peut être attelé d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.
- Ce véhicule peut être attelé d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble, véhicule et remorque, ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

2/Permis B96

Le permis B96 autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

Ce véhicule peut être attelé d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble, véhicule et remorque, ne dépasse pas 4 250 kilogrammes.

3/Permis BE

Le permis BE autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

Ce véhicule peut être attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 3 500 kilogrammes lorsque la somme des PTAC de l'ensemble, véhicule et remorque, est supérieur à 4 250 kilogrammes.

**Quel permis pour conduire un camping-car de 3,5 tonnes maximum ?**

Le permis B autorise la conduite d'un camping-car qui a les 3 caractéristiques suivantes :

Affecté au transport de personnes

PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

9 places assises maximum (conducteur compris)

Les permis suivants autorisent la conduite d'un véhicule de catégorie B (camping-car de 3,5 tonnes maximum) attelé d'une remorque :

Permis nécessaire en cas remorque attelée à un véhicule de catégorie B

**Poids de la remorque**

**Permis nécessaire**

750 kg maximum

Permis B

PTAC supérieur à 750 kg

Permis B

Somme des PTAC (voiture + remorque) : 3 500 kg maximum

Permis B

PTAC supérieur à 750 kg

Permis B avec la mention additionnelle 96)

Somme des PTAC (voiture + remorque) : supérieur à 3 500 kg (la mention 96 s'obtient en suivant une formation de 7 heures) sans dépasser 4 250 kg

PTAC supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg

Permis B avec la mention additionnelle 96)

Somme des PTAC (véhicule + remorque) supérieure à 4 250 kg

Permis BE

Remorque de plus de 3,5 tonnes de PTAC

Permis C1E



**Transport**

# Permis B, B96, BE : quelle différence pour tracter une remorque ?

**B**

PTAC ≤ 3 500 kg

+



PTAC ≤ 750 kg

**B**

PTAC ≤ 3 500 kg

+



PTAC &gt; 750 kg

Véhicule + remorque ≤ 3500 kg

**B96**

PTAC ≤ 3,5 tonnes

+



PTAC &gt; 750 kg

Véhicule + remorque &gt; 3 500 kg et ≤ 4 250 kg

**BE**

PTAC ≤ 3 500 kg

+



PTAC ≤ 3 500 kg

Véhicule + remorque &gt; 4 250 kg

**À savoir**

Pour obtenir la mention 96 sur le permis B, vous devez suivre une formation de 7 heures. Adressez-vous à une auto-école labellisée.

Le PTAC (poids total autorisé en charge) correspond à la MMA (masse maximale autorisée).

Service-Public.fr

Permis B, B96, BE : quelle différence pour tracter une remorque ? © Service Public (DILA)

1/Permis B

Le permis B autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

– Ce véhicule peut être attelé d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

– Ce véhicule peut être attelé d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble, véhicule et remorque, ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

2/Permis B96

Le permis B96 autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

Ce véhicule peut être attelé d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble, véhicule et remorque, ne dépasse pas 4 250 kilogrammes.

3/Permis BE

Le permis BE autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.

Ce véhicule peut être attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 3 500 kilogrammes lorsque la somme des PTAC de l'ensemble, véhicule et remorque, est supérieur à 4 250 kilogrammes.

### Quel permis pour conduire un camping-car de plus de 3,5 tonnes ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un camping-car de plus de 3,5 tonnes (inférieur à 7,5 t) :

Permis C1

Permis B délivré avant le 20 janvier 1975

Si vous conduisez à l'étranger, le code 79 doit être apposé sur le permis de conduire (code motorhome/autocaravane dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes).

#### Attention

Vous ne pouvez pas conduire un camping-car de plus de 3,5 tonnes avec les permis B suivants :

Permis B délivré le 20 janvier 1975 ou après

Permis B délivré avant le 20 janvier 1975, invalidé ou annulé après cette date

Permis B délivré avant le 20 janvier 1975 obtenu à la suite de l'échange d'un permis délivré par un autre État (européen ou pas) lorsque cet échange a eu lieu après le 20 janvier 1975

Permis B délivré avant le 20 janvier 1975 obtenu à la suite de la validation d'un diplôme professionnel lorsque cette validation a eu lieu après le 20 janvier 1975

Permis B délivré avant le 20 janvier 1975 obtenu à la suite de la conversion d'un brevet militaire de conduire lorsque cette conversion a eu lieu après le 20 janvier 1975

### Quel permis pour conduire un camion de 7,5 t maximum ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un camion dont le PTAC est compris entre 3,5 et 7,5 tonnes :

Permis C1 ou permis C si le PTAC de la remorque ne dépasse pas 750 kg

Permis C1E si le PTAC de la remorque dépasse 750 kg

### Quel permis pour conduire un camion de plus de 7,5 t ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un camion dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes :

Permis C si le PTAC de la remorque ne dépasse pas 750 kg

Permis CE si le PTAC de la remorque dépasse 750 kg

### Quel permis pour conduire un car ou un bus ?

Les permis suivants autorisent la conduite d'un car ou d'un bus de plus de 9 places, conducteur compris :

Permis D

Permis DE s'il y a une remorque dont le PTAC dépasse 750 kg

Les permis suivants autorisent la conduite d'un car ou d'un bus de 17 places maximum, conducteur compris, et de 8 m de long maximum :

Permis D1

Permis D1 s'il y a une remorque dont le PTAC est de 750 kg maximum

Permis D1E s'il y a une remorque dont le PTAC dépasse 750 kg

### Quel permis pour conduire un tracteur et sa remorque ?

ETA : établissement de travaux agricoles

Cuma : coopérative d'utilisation de matériel agricole

Vous n'avez pas besoin d'avoir le permis pour conduire un véhicule ou un appareil agricole ou forestier si les conditions suivantes sont remplies :

Le véhicule est attaché à une exploitation agricole ou forestière, une ETA ou à une Cuma

Vous avez 16 ans ou plus

Vous conduisez durant l'exercice de l'activité agricole ou forestière

Le permis B autorise la conduite d'un véhicule ou appareil agricole ou forestier, ou véhicule assimilé, dont la vitesse est de **40 km/h maximum**.

Les permis suivants autorisent la conduite d'un véhicule ou appareil agricole ou forestier, ou véhicule assimilé, dont la vitesse est **supérieure à 40 km/h** :

**Permis C**

Ou permis CE

Ou permis C1

Ou permis C1E

**Permis de conduire**

**Attestation et brevet de sécurité routière**

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

**Permis moto**

Permis A1 (permis 125 cm3)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

**Permis B (voiture ou quadricycle lourd)**

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

**Permis pour le transport de marchandises et de personnes**

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

**Perte, vol ou détérioration du permis de conduire**

Vol

Perte

Détérioration

**Conduite et santé**

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

**Questions –**

**Réponses**

- Le non respect d'une restriction du permis de conduire est-il sanctionné (port de lunettes, EAD...) ?
- Quels véhicules peut-on conduire avec le permis B ?
- À quel âge peut-on conduire une moto ou un scooter ?
- Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?
- Peut-on conduire un scooter 3 roues ou une moto 125 avec le permis B ?
- Quels véhicules peut-on conduire sans permis de conduire ?

Toutes les questions réponses

**Pour en savoir**

**plus**

- Ecole de conduite labellisée

Source : Ministère chargé de l'intérieur

- Obligations et avantages des écoles labellisées

Source : Ministère chargé de l'intérieur

**Où s'informer**

**?**

- Ecole de conduite labellisée (auto-école, association)

**Services en ligne**

- Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives)

Outil de recherche

**Textes de  
référence**

- Directive 2006/126 du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire
- Code de la route : articles L221-1 A à L221-10  
Conduite d'un tracteur (article L221-2)
- Code de la route : articles R221-4 à R221-8  
Catégories de permis de conduire
- Code de la route : articles R311-1 à D311-4  
Catégories de véhicules (article R311-1)
- Arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B en vue de la conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est comprise entre 3500 et 4250 kg
- Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire  
Annexe 2 (équivalences entre catégories de permis anciennes et actuelles)
- Réponse ministérielle du 12 janvier 2021 relative à la conduite de tracteurs et autres engins agricoles
- Réponse ministérielle du 29 décembre 2020 relative à l'âge minimum pour passer le permis B
- Réponse ministérielle du 15 septembre 2020 relative aux règles de conduite des matériels agricoles



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00